
« La République est assimilatrice »

CLAIRE ZALC

DANS LA FRANCE du dernier tiers du XIX^e siècle, la notion d'assimila-

tion s'impose comme un concept politique clé à la faveur de la nationalisation de la société. S'il n'est pas question ici de revenir sur la généalogie controversée de la notion dont s'emparent à la fois les historiens comme Michelet, les sociologues comme Durkheim, puis les hommes politiques de la III^e République, il faut rappeler combien le concept paraît alors utile pour qualifier la position des populations coloniales et étrangères. Définie comme un processus quasi anthropophagique par lequel un être vivant en absorbe un autre, elle vient caractériser sous la République une vision ethnocentrée par laquelle les différences des indigènes comme celles des étrangers sont appelées à disparaître au contact de la nation française. Le processus est perçu comme univoque et positif : c'est la société française qui est l'initiatrice ; une assimilation réussie est à mettre au crédit de la République et de ses institutions (armée, école...), mais son échec est imputable aux différences originelles de populations jugées trop éloignées des populations « françaises ».

Pendant l'entre-deux-guerres, la notion fait florès alors que la lecture raciale des populations se banalise, ce dont témoigne avec éclat le spectacle de l'Exposition coloniale de 1931. Maître mot des questions relatives à l'immigration, elle sous-tend une hiérarchisation des étrangers qui part d'une distinction socioéconomique pour aboutir à une différenciation ethnique entre assimilables et non-assimilables. Cet article revient sur les années 1930, pour tenter d'analyser les usages pris alors par la notion. Dans le contexte d'une crise économique de grande ampleur, le spectre de la « concurrence déloyale » des étrangers produit la diffusion de poncifs xénophobes, souvent teintés d'antisémitisme, qui parcourent les différents segments du monde social, culturel et intellectuel. Loin de se cantonner à la presse d'extrême droite, le racisme populaire se répand comme une traînée de poudre sur

différentes scènes du monde social. Quelles sont les formes parlementaires et législatives prises par ces réactions ? Comment la notion d'assimilation est-elle utilisée pour justifier la mise en place d'une législation que d'aucuns pourraient aujourd'hui qualifier de discriminatoire ? Afin de comprendre la fertilité du terreau auquel se nourrit la vague xénophobe des années 1930, il convient de revenir sur la question de la concurrence sur le marché du travail, de la diffusion d'une lecture ethnique du monde social, de la propagation de l'antisémitisme et des pratiques républicaines de discrimination nationale.

LA GRAMMAIRE DE LA CONCURRENCE

La crise économique des années 1930 provoque la résurgence d'un fort sentiment xénophobe dans la société française, dont les expressions ne sont pas nouvelles [Dornel, 2004]. L'argument principal concerne la place des étrangers sur le marché du travail. Devant le spectre d'un chômage grandissant, les étrangers sont accusés de « voler le travail des Français », selon une rhétorique déjà utilisée lors de la Grande Dépression des années 1880-1890 ou à l'occasion de la crise inflationniste plus circonscrite de 1926-1927.

Pendant, les revendications xénophobes de la France des années 1930 se caractérisent par certaines spécificités. Les cibles visées sont particulières à la conjoncture de l'entre-deux-guerres : outre les « travailleurs étrangers », les discours stigmatisent les artisans, les commerçants et les professions libérales. Mais ils s'attaquent aussi aux réfugiés et aux naturalisés. Le rejet xénophobe glisse par ailleurs d'une rhétorique de la concurrence à des argumentaires qui font une part belle et grandissante à l'antisémitisme. En quelques années, xénophobie et antisémitisme se propagent ainsi dans la société française jusqu'à s'imposer comme un poncif de la rhétorique ambiante. Est-ce à dire que le terrain a été préparé ?

Si l'on parcourt la presse quotidienne française à grand tirage de l'année 1931, les étrangers font l'objet de deux types principaux de citations. D'une part, l'évocation fréquente de faits divers dans lesquels ils sont supposément impliqués vient rappeler la criminalisation de la population étrangère. « Trois Italiens cambriolent la mairie de Pierrefitte », « Un Chinois tue un dentiste », « Sanglante bagarre entre Polonais », « Un Espagnol étouffe et viole une quinquagénaire », peut-on ainsi lire dans *L'Œuvre*, les 23 octobre et 9 décembre 1931 ou dans *Le Populaire* les 15 et 17 mars 1931. D'autre part, les articles de presse se multiplient autour du thème de la concurrence étrangère sur le marché du travail. En effet, si la datation de la crise économique en France prête encore à controverse, on s'accorde sur le fait que ses effets sont perçus, par les contemporains, au cours de l'année 1931, quand le nombre de chômeurs se met à croître pour atteindre des chiffres jusqu'alors inconnus.

Immédiatement, les étrangers sont alors désignés comme coupables par un lien, habilement tissé, entre le problème du chômage et leur présence en France. C'est autour de la concurrence que se fédère la xénophobie. La critique des étrangers comme fauteurs de chômage se répand alors comme un poncif dans les conversations quotidiennes, dépassant les clivages idéologiques. Le communiste Maurice Lebrun ne s'étonne pas en 1931, dans *L'Humanité*, de voir germer « des pensées nationalistes en des cerveaux hantés par la crainte légitime du chômage qui menace » et, début 1932, au septième congrès du Parti communiste, Maurice Thorez se plaint du « courant xénophobe qui existe dans nos rangs » [Winock, 2006, p. 15]. Dans les manifestations, fleurissent les pancartes et slogans relayant le thème de la préférence nationale où l'on lit « Le travail aux Français d'abord », « La France aux Français ».

Reflet ou fabrique de l'opinion ? La presse joue un rôle majeur dans la politisation de la question de l'immigration au début des années 1930. François Coty, riche parfumeur d'origine corse, lance en 1928 *L'Ami du peuple*, journal qui tire à un million d'exemplaires en 1930 et qui se spécialise dans une ligne éditoriale nationaliste et xénophobe. Plus de 400 articles sont publiés entre 1928 et 1937 sur les étrangers, avec un pic de près de soixante-dix articles au cours de l'année 1931 [Schor, 1985] ! On assiste à une véritable campagne de presse en faveur du strict contingentement, voire du renvoi des travailleurs étrangers. Le thème est abondamment relayé par nombre de quotidiens nationaux et régionaux. Un exemple parmi tant d'autres, *L'Avenir lorrain* qui, le 27 mai 1931, proclame : « Quoi qu'il en soit, le mot d'ordre en matière de main-d'œuvre étrangère doit être : France d'abord ! » Pressés par l'actualité, les journaux qui tirent alors à des centaines de milliers d'exemplaires multiplient les articles relatifs à la présence des étrangers dans l'économie française. Le 5 novembre 1931, François Coty adresse une lettre ouverte à tous les députés, publiée à la une de son quotidien, pour exiger une loi fixant des quotas d'étrangers dans chaque profession. Or cette pression est suivie d'effet.

PRÉFÉRENCES NATIONALES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Une semaine plus tard, cinq projets de loi sont déposés à la Chambre des députés sur cette question. Deux cents parlementaires de toutes tendances (sauf les communistes) forment un « groupe de défense des chômeurs » et somment le gouvernement d'intervenir. Le thème de la concurrence étrangère sur le marché du travail est fédérateur ; il dépasse les cercles de la presse pour s'installer dans l'hémicycle. À la Chambre des députés, lors du débat autour de la loi pour la « protection du travail national », les mots du député

conservateur Pierre Amidieu du Clos sont sans équivoque : « Nous ne souffrons pas d'une crise de chômage national, mais d'une crise d'invasion étrangère. » Ce sont les experts du centre gauche qui font rédiger un texte de loi voté en décembre 1931 à l'unanimité (les communistes et les socialistes se réfugiant dans l'abstention). Cette loi de « protection de la main-d'œuvre nationale », adoptée le 10 août 1932 par le Sénat, envisage un contingentement de la main-d'œuvre étrangère : tout en refusant le principe d'un quota unique d'étrangers autorisés, elle prévoit que des décrets, pris à l'initiative du gouvernement ou des organisations patronales et ouvrières, peuvent déterminer un pourcentage maximum d'étrangers employés dans les entreprises, secteur par secteur. « La main-d'œuvre étrangère était plus que jamais considérée comme une main-d'œuvre de complément, que l'on n'utilisait que dans la stricte mesure où l'on ne pouvait la remplacer par la main-d'œuvre nationale » [Bonnet, 1976, p. 277].

Le champ d'action des premières réponses des pouvoirs publics aux revendications xénophobes est restreint au monde du travail salarié. Pourtant, la rhétorique de la concurrence est également portée par les indépendants. Les années 1930 sont celles d'une déferlante xénophobe particulièrement virulente parmi les professions libérales. Médecins et avocats, notamment, se mobilisent en nombre pour réclamer des mesures restrictives à l'encontre des étrangers et des naturalisés prétendant exercer leur profession [Fette, 1999]. Dans le numéro de *L'Hygiène sociale* du 25 mai 1931, le professeur Balthazard proclame : « Nous sommes obligés d'insister sur ce fait que les étrangers qui veulent exercer la médecine en France sont indésirables, parce qu'ils constituent à eux seuls la cause de la pléthore médicale professionnelle. » Les revendications se propagent dans les facultés de médecine et trouvent une écoute attentive de la part des milieux politiques : la loi Armbruster du 21 avril 1933 réserve en effet l'exercice de la médecine et de la chirurgie dentaire aux seuls individus de nationalité française munis du doctorat d'État français.

Quant aux avocats, ils sont les premiers à porter au-devant de la scène politique la question des naturalisés. Au terme d'une mobilisation discrète, mais d'une remarquable efficacité, ils font adopter par la Chambre, après un débat d'à peine une dizaine de minutes, la loi du 19 juillet 1934 qui interdit aux naturalisés de moins de dix ans l'accès à la fonction publique et aux professions judiciaires. Les médecins réclament à leur tour un « stage de naturalisation » pour l'exercice de la médecine en France et leur mobilisation aboutit au vote d'une nouvelle loi, le 26 juillet 1935, qui modifie les termes de la loi Armbruster jugée insuffisante. Une série d'« incapacités échelonnées » vise désormais les naturalisés qui projettent de devenir médecins. Selon ces dispositions, les naturalisés deviennent des Français de « seconde zone ».

Les classes moyennes ne sont pas en reste. Les années 1930 constituent une rupture et consacrent leur « virage à droite » [Sick, 2003]. Le Front populaire provoque ainsi une mobilisation sans précédent des petits patrons :

menacés par la signature de l'accord Matignon, ils se trouvent précipités dans le camp adverse de celui des salariés et amorcent un tournant franchement conservateur tout en continuant de cultiver leur spécificité politique. Touchés de plein fouet par la crise économique et sociale, les artisans et commerçants prennent alors les étrangers pour cible, trouvant dans ce combat un nouveau ciment [Zalc, 2010]. Pour lutter contre la menace du déclassement économique, social, mais aussi politique, les classes moyennes indépendantes trouvent dans le combat contre l'« invasion » des étrangers un thème fédérateur particulièrement porteur. Dès le début des années 1930, quelques plaintes se font entendre pour « protéger le commerce honnête » et dénoncer les « pseudo-commerçants » que sont les étrangers. Toutefois, ce sont surtout dans les années 1934-1935 que les Chambres des métiers et les Chambres de commerce se lèvent en masse pour réclamer auprès des pouvoirs publics une réglementation plus stricte de l'établissement des étrangers dans le monde de la petite entreprise.

L'affaire Stavisky joue un rôle de catalyseur. Elle met au premier plan de la scène politique le scandale financier lié aux agissements d'un juif d'origine russe, naturalisé français, qui déclenche, sans tarder, les foudres xénophobes et antisémites des ligues et de la presse d'extrême droite. Mais le procès de l'« escroc-métèque », selon les mots de Charles Maurras, devient immédiatement le procès de l'ensemble des milieux d'affaires étrangers et, par un glissement irrépressible, celui de tous les commerçants et artisans étrangers. Les critiques dépassent les cercles politiques de l'extrême droite pour trouver dans les institutions représentatives des artisans et des commerçants un relais efficace et énergique. De nombreux rapports et résolutions sont rédigés dans toute la France par les Chambres de commerce et les Chambres des métiers en 1934 et 1935. La mobilisation vise à lancer une vaste campagne d'opinion en vue d'alerter les pouvoirs publics.

Les arguments sont repris dans l'enceinte du Palais-Bourbon. Lionel de Tastès, député de la Seine, inscrit au groupe parlementaire du « centre républicain », intervient devant les députés le 6 novembre 1934 pour dénoncer ces « métèques qui viennent manger le pain des Français », individus qui sont, selon lui, « plutôt des carambouilleurs que des commerçants » [Laval-Reviglio, 1996]. L'efficacité de la campagne est incontestable, puisqu'elle aboutit à l'adoption de deux mesures : le décret-loi du 8 août 1935, qui institue une carte d'artisan étranger, et le décret-loi du 30 octobre 1935, qui impose à tout étranger ambulant une résidence obligatoire préalable de cinq ans sur le territoire français pour pouvoir exercer une profession industrielle, artisanale ou commerciale. Pourtant, les mesures prises par le gouvernement Laval n'engendrent pas la mobilisation des indépendants : la contestation s'élargit à partir de 1936, forte de nouveaux soutiens. Aux côtés des institutions consulaires, nombre d'organisations politiques de défense des classes moyennes indépendantes, nées ou renforcées à l'occasion du Front populaire en 1936,

s'engagent dans la lutte contre la « concurrence des étrangers ». Le ton se fait plus acerbe, la xénophobie s'affirme avec plus de netteté. Ainsi de la Confédération nationale des classes moyennes (CNCM), particulièrement virulente, qui s'élève contre le « cosmopolitisme de l'or et de la main-d'œuvre » et appelle à résister à la « pénétration de l'opulent aventurier et à l'envahissement de l'aventurier famélique » [Marrus et Paxton, 1974, p. 57].

Les plaintes contre la concurrence étrangère dépassent le cercle des organisations marquées à droite. Dès 1931, la CGT exige que l'on n'accorde plus d'autorisations de travail aux artisans immigrés. Les revendications anti-étrangères, plus que le simple reflet d'un ancrage à droite des organisations de défense des classes moyennes indépendantes, jouent le rôle, dans les années 1930, de structuration politique des indépendants, de ferment d'une unité professionnelle, de soudure d'un monde à la cohésion sociale incertaine. La xénophobie s'arrime, en outre, à une lecture raciale des populations, qui attribue à chaque nationalité, chaque origine, des caractéristiques physiques et morales liant l'origine et les capacités professionnelles et sociales.

BANALISATION D'UNE LECTURE RACIALE DES POPULATIONS

Ces analyses « ethniques » du monde social sont fort répandues dans la France de la première moitié du xx^e siècle, sans être l'apanage des théories racistes [Dornel, 1995 ; Saada, 2007]. Mais la hiérarchisation qui en découle produit, sans conteste, la diffusion et la banalisation d'opinions racistes. Les immigrants issus des colonies en font principalement les frais, sous couvert de l'accusation de « primitivisme » : les Nord-Africains sont jugés maladroits et paresseux au mieux, mais aussi instables, violents et agressifs. Dans la première moitié du xx^e siècle, personne n'hésite à attribuer des « mentalités spécifiques » aux différentes populations selon leur origine. Ces jugements de valeur traversent le spectre politique : on les retrouve en 1931 sous la plume d'un journaliste du *Peuple*, quotidien de la CGT, qui déplore la « sauvagerie naturelle » des « âmes primitives » que sont les Maghrébins [Schor, 2004, p. 83].

À une période où les thèses sur les « spécialisations professionnelles » des étrangers par nationalité, race et confession sont communément admises, les discours sont empreints de l'idée qu'il existe une relation entre l'origine et l'assimilation, notion qui fait florès et se situe à la frontière du scientifique et du politique. La figure de Georges Mauco illustre le mieux ces itinéraires où se chevauchent le monde de la science et celui de la décision publique [Rosental, 2003]. Né en 1899 à Paris, issu d'un milieu de petits indépendants, il est successivement instituteur, puis professeur à l'École normale de la Seine

et soutient en février 1932 une thèse de géographie, publiée la même année chez Armand Colin, sous le titre *Les Étrangers en France. Étude géographique sur leur rôle dans l'activité économique* [Roudinesco, 1995 ; Weil, 1999]. Cet ouvrage, qui rassemble un nombre impressionnant de données sur les étrangers en France dans l'entre-deux-guerres (statistiques, cartes, photographies), s'impose rapidement comme une référence « scientifique » incontournable sur la question, statut qu'il conserve d'ailleurs jusqu'à aujourd'hui [Noiriél, 1988].

On y retrouve la prégnance des associations entre origine migratoire, activité professionnelle et prétendue échelle d'« assimilabilité » des étrangers. Dans les pages consacrées aux spécialisations professionnelles des étrangers du département de la Seine, Mauco pose comme postulat que « la répartition des étrangers dans l'économie à Paris se fait en grande partie suivant les traditions et les aptitudes de chaque nationalité », citant à titre d'exemple les « Suisses dans les hôtels, les Luxembourgeois dans la domesticité, les juifs et les Arméniens dans le travail des étoffes et du cuir, les Russes dans les transports automobiles et les spectacles, les Portugais dans le bâtiment, les Africains dans les produits chimiques... ». Ces propos dérivent d'une lecture qui attribue à chaque nationalité des caractéristiques physiques et morales : ainsi, les Africains « se dirigent vers les activités les plus rudes et les plus salissantes », les Belges et les Suisses sont « plus évolués économiquement », alors que « le groupe des juifs polonais, russes et roumains, des Grecs et des Arméniens qui recherchent les travaux demandant plus d'ingéniosité que de force furent le rude labeur et la discipline de l'usine » [Mauco, 1932, p. 305-306].

Sans rejoindre les postures ouvertement racistes d'un René Martial, anthropobiologiste de renom et vigoureux partisan d'une sélection raciale des étrangers sur la base d'un « indice biochimique » fonction des groupes sanguins des différents « peuples », Mauco se prononce en faveur de la restriction des flux migratoires [Taguieff, 1998]. Il déplore ainsi « la venue avec la masse des immigrés d'un trop grand nombre d'éléments inaptes au travail manuel et qui ne viennent en France que pour y employer leurs dispositions innées au trafic et au négoce. Tel est le cas des juifs polonais, russes ou roumains, des Arméniens, des Levantins, et en général de tous les Sémites et de certains Grecs et Arabes » [Mauco, 1932, p. 480]. Au nom du principe d'assimilation, il défend l'idée qu'il convient de sélectionner les étrangers selon leurs aptitudes professionnelles et donc leur origine ethnique. Il faut également lire ses thèses en regard des prétendus liens entre position professionnelle et « assimilabilité ». Ainsi, prompt en 1932 à s'engager pour imposer l'idée d'un nécessaire recours à la main-d'œuvre étrangère dans le secteur de l'agriculture et de la grande industrie, Mauco émet un jugement nettement plus réservé concernant les boutiques « où l'on retrouve de ces métèques, souvent naturalisés de fraîche date » [Mauco, 1932, p. 427]. Il rejoint alors un point de vue largement partagé selon lequel la sélection, nécessaire dans le

processus de l'immigration, doit porter sur les aptitudes et qualifications professionnelles des étrangers au profit d'une main-d'œuvre ouvrière et paysanne et laisser de côté, autant que possible les artisans, négociants et professions libérales. Comme l'écrit Charles Lambert, l'un des principaux auteurs de la loi de 1927 sur la nationalité française, la France « n'a que faire de banquiers à l'âme internationale ; il lui faut de la jeunesse et des paysans. Avec cela on refait un grand pays » [Lambert, 1928, p. 80]. L'immigration tire sa légitimité, du point de vue politique mais également géographique, des carences du marché du travail français.

Les positions de Mauco sont particulièrement intéressantes à mentionner sur ce point puisqu'il défend une vision du processus d'assimilation, graduel et évolutif que Gérard Noiriel qualifie même de « progressiste » [Noiriel, 1999, p. 253]. Le géographe souligne en 1937 le rôle intégrateur joué par les institutions du pays d'accueil, notamment l'école, et défend la thèse d'une assimilation en partie « automatique ». Si son ouvrage est loué par l'extrême droite, il est également salué par la presse de gauche et les démographes. Engagé dans la sphère scientifique, mais consulté par les politiques et participant même, à plusieurs reprises, à des institutions mises en place par les pouvoirs publics, avant, pendant et après Vichy, l'itinéraire de Mauco est typique du parcours d'« expert » [Rosental, 2003]. La reconnaissance de ses « compétences » dans le domaine de l'immigration lui vaut quelques engagements institutionnels : en 1935, il est nommé secrétaire général du Comité d'études du problème des étrangers créé par Henry de Jouvenel et garde son poste alors que le Comité français de la population prend sa suite, après le décès de Jouvenel. En 1937, il représente la France du Front populaire à la conférence permanente des Hautes études internationales de la Société des Nations (SDN), où il soumet un mémoire sur l'assimilation des étrangers. Enfin, il participe du 18 janvier au 10 mars 1938 à l'éphémère sous-secrétariat d'État chargé des services de l'immigration et des étrangers auprès du président du Conseil Camille Chauvets, en tant que membre du cabinet de Philippe Serre.

Sous sa plume, raisonnements économiques, considérations sociales et explications ethniques se répondent au sein d'une rhétorique qui donne corps à la distinction entre « bons » et « mauvais » migrants [Rosental, 2003, p. 73]. La question « ethnique » vient se greffer sur l'argumentation professionnelle dans un raccourci fort répandu durant la première moitié du xx^e siècle. En effet, il ne faut pas croire qu'il s'agit là d'une opinion isolée : les thèses assimilationnistes sont partagées par la plupart des experts de l'immigration comme Alfred Sauvy, dont l'influence sur la haute administration républicaine est avérée à la fin des années 1930 [Weil, 1995]. La hiérarchisation des populations étrangères selon leur prétendue assimilabilité, renforcée par le contexte de crise économique, s'impose avec une incontestable légitimité auprès du personnel républicain. En outre, la rhétorique de la concurrence fait une part belle et grandissante à l'antisémitisme.

DIFFUSION DE L'ANTISÉMITISME

Durant la crise des années 1930, c'est un fait bien connu, la xénophobie de la presse et des ligues d'extrême droite se teinte fortement d'antisémitisme. En février 1932, *L'Ami du peuple* lance une campagne contre « les financiers qui mènent le monde », « une poignée de banquiers juifs germano-américains responsables de tous les maux dont souffre l'humanité, démasqués maintenant et traînés en pleine lumière » [Joly, 2006]. Or son impact dépasse le lectorat du quotidien de Coty : la campagne est puissamment relayée par la cinquantaine de journaux régionaux contrôlés par le parfumeur, touchant plusieurs millions de lecteurs. À mesure que l'on avance dans la décennie, les accusations xénophobes et antisémites se font plus agressives. La crise du 6 février 1934, la progression continue du chômage, la montée des tensions internationales, puis l'épisode du Front populaire voient la montée en puissance de la propagande antisémite qui concentre ses attaques, à partir de 1936, sur la personne de Léon Blum. Pendant l'année 1936, les insultes fusent dans la presse d'extrême droite, Charles Maurras en appelant même au meurtre le 15 mai 1936 dans *L'Action française* : « C'est en tant que Juif qu'il faut voir, concevoir, entendre, combattre et abattre le Blum ! » Si, à l'exception notable de l'attentat de février 1936 dont est victime Blum, il n'y a pas de passage à l'acte, la violence antisémite franchit les portes de la Chambre des députés, notamment par l'intermédiaire de Xavier Vallat qui accueille avec force agressivité la nomination de Blum à la présidence du Conseil en juin 1936 : « Je dis, parce que je le pense – et j'ai cette originalité ici, qui quelquefois me fait assumer une tâche ingrate, de dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas [applaudissements à droite – exclamations à gauche et à l'extrême gauche] –, que, pour gouverner cette nation paysanne qu'est la France, il vaut mieux avoir quelqu'un dont les origines, si modestes soient-elles, se perdent dans les entrailles de notre sol, qu'un talmudiste subtil [protestations à l'extrême gauche et à gauche] » [Bruttman et Joly, 2006]. Si l'antisémitisme prend, au Palais-Bourbon, la forme d'attaques *ad hominem*, il se diffuse plus généralement dans la société française des années 1930. Porté par une nouvelle génération d'écrivains et d'orateurs antisémites jeunes et dynamiques, puisant outre-Rhin de nouvelles argumentations rhétoriques, l'antisémitisme de masse s'affiche sans complexe dans la grande presse comme dans les institutions représentatives, transgressant parfois les frontières politiques.

La dimension économique de l'antisémitisme des années 1930 apparaît de manière récurrente dans la presse d'extrême droite. Pour *La Libre Parole*, en mars 1934, le chômage des artisans français est provoqué par « les youpins [qui] ont installé des ateliers où ils embauchent les leurs à des salaires misérables et dans des conditions d'hygiène épouvantables ». Mais il est également

utilisé dans les milieux professionnels. À Lens, un Comité provisoire de défense du commerce français s'inquiète de l'arrivée prochaine d'un « nouveau flot de 300 000 juifs émigrés [...] répartis entre la France, l'Angleterre et les États-Unis » [Zalc, 2010]. En outre, l'antisémitisme est avivé à l'occasion de l'arrivée en France des réfugiés allemands [Caron, 2008]. « La France, à force d'être hospitalière, devient le refuge de trop d'étrangers en grand nombre indésirables, ce qui à bien des points de vue constitue un véritable danger public, transformant la terre de France en terre du crime politique et de la vengeance doublée de rancunes et de représailles », écrit le préfet de la Moselle dans une lettre au ministère de l'Intérieur le 23 octobre 1934. Rapidement, le terme « réfugié » devient l'équivalent de « juif », les émigrés en provenance d'Allemagne étant alors considérés « inassimilables en raison de leur origine ethnique » [Zalc, 1997].

Vicki Caron a sans doute raison d'interpréter les désignations économiques comme les signes d'une stigmatisation antisémite. Les précisions quant aux « professions particulièrement encombrées » de l'industrie, de l'artisanat et du commerce visent sans conteste les secteurs d'activité associés, dans l'imaginaire public, à la population juive [Caron, 2008].

Les textes qui semblent souvent réticents à employer une catégorie raciale, ethnique ou confessionnelle, sont plus prolixes dans une désignation indirecte des juifs, par le biais de secteurs d'activité. Il s'agit de « la maroquinerie et la fabrication des vêtements de cuir » pour la Chambre de commerce de Châteauroux et de l'Indre (11 avril 1933), des « bonnetiers travaillant en chambre » pour la Chambre de commerce de Troyes (8 novembre 1935) ou encore des « professions où le passage est facile du salariat à l'artisanat et de l'artisanat au commerce » pour la Chambre de commerce de Paris (23 novembre 1938). Certains ne prennent pas tant de précautions. Lors des débats au Conseil de Paris, à la xénophobie affirmée des républicains de gauche répond l'antisémitisme débridé de l'extrême droite, comme l'illustre cet échange du 15 décembre 1938 :

« M. Georges Prade (conseiller du quartier de la Santé, républicain de gauche) : À Paris le commerce de la fourrure est dans une trop grande proportion aux mains des étrangers.

« M. Darquier de Pellepoix (élu du quartier des Ternes, extrême droite) : Entre les mains des Juifs, ayez donc le courage de le dire, au lieu d'employer toujours le qualificatif d'étrangers. »

Mais la contestation de pratiques économiques s'alimente à la thèse du caractère fondamentalement inassimilable d'une « telle » population, comme l'exprime Marcel Bagnaud à la Chambre de commerce de Paris le 23 novembre 1938 : « L'assimilation d'un individu habitué à l'existence indépendante du commerçant et doué d'une certaine culture est plus lente et plus difficile que celle du travailleur soumis au brassage de la vie ouvrière. »

Néanmoins, si les arguments xénophobes rencontrent, on l'a vu, une large approbation, les allusions antisémites apparaissent moins consensuelles. L'emploi de désignations ethniques n'est pas sans provoquer quelque malaise. Les conclusions de Marcel Bagnaud provoquent ainsi un vif débat à la Chambre de commerce de Paris, certains membres de la Compagnie jugeant le ton et les arguments mis en avant dans le texte par trop outranciers, voire déplacés. Certes, dans le mouvement artisanal, certains représentants se permettent d'accuser directement leurs concurrents juifs en les désignant par leur attribut confessionnel. Maurice Boulland, membre du bureau de la section d'Île-de-France de la Confédération de l'artisanat familial (CAF), groupement de syndicats « chrétiens » d'artisans né en mars 1937, se fait le défenseur d'une lutte acharnée contre le travail au noir « surtout parmi les entrepreneurs étrangers (et je puis ajouter, sans faire de l'antisémitisme, les israélites, français ou non) » [Zdatny, 1999, p. 203]. Néanmoins, les usages des désignations de « juif » ou d'« israélite » apparaissent rarement dans les productions. L'antisémitisme avance caché, derrière des allusions socioprofessionnelles dont l'évidence ne trompe personne. Au conseil municipal de Paris le 15 décembre 1938, Armand Lanote, représentant du 2^e arrondissement, déplore : « Malheureusement, ces déracinés d'Allemagne et d'ailleurs, avec les qualités de leur race pour tout ce qui touche au négoce, ont fait preuve d'une activité préjudiciable à notre commerce national [...]. Afin d'appuyer ses propos, l'orateur fait passer une "liste des adhérents de l'Association syndicale professionnelle des fabricants de maroquinerie". Vous n'avez qu'à parcourir cette liste : les noms des adhérents vous renseigneront mieux que tout ce que je pourrais vous dire. Je suis persuadé que ce syndicat soi-disant patronal compte 90 ou 95 % d'étrangers, la plupart polonais. » Si le principe d'assimilation et le contexte de concurrence permettent de légitimer la nécessité d'une sélection des étrangers, il convient de l'exprimer en langue républicaine.

Les logiques, démographiques et économiques, qui justifiaient le recours massif et organisé à l'immigration dans les années 1920 ont tôt fait, dans le contexte de crise économique, de légitimer les rapatriements collectifs et les expulsions des étrangers considérés comme « indésirables » [Rygiel, 2006]. Le mythe de l'universalisme républicain est battu en brèche au nom du principe d'assimilation qui vient appuyer les différences de traitement entre les migrants coloniaux et étrangers, entre les étrangers selon leurs origines nationales, ou encore entre les réfugiés et les autres [Lewis, 2010]. Les classifications du fait migratoire construites sur une échelle d'assimilabilité, oscillent entre critères économique, social, démographique et ethnique ; elles se situent à la frange de la xénophobie et de l'antisémitisme, mais l'objectif est clair : permettre, selon les contextes, de distinguer les « bons » des « mauvais » immigrés. À la fin des années 1930, la logique républicaine en matière de politique d'immigration est celle d'une discrimination nationale assumée.

La politique de l'immigration se durcit encore durant les dernières années de la III^e République et notamment dans le courant de l'année 1938 [Bonnet, 1976, p. 341-357]. Le raidissement suit deux vagues : la première en mai entend donner aux pouvoirs publics les moyens de distinguer l'« étranger de bonne foi » de celui « qui se montre indigne de vivre sur notre sol ». La seconde, à l'automne, nettement plus répressive, concerne les mesures « relatives à certains étrangers indésirables » et prévoit, notamment, l'accélération des procédures d'expulsion et la mise en place d'assignations à résidence dans des « camps de concentration ». C'est à partir du principe d'assimilation que se construit ainsi la catégorie d'« étranger indésirable ». Ce n'est que sous Vichy que xénophobie et antisémitisme revêtent les habits d'une politique d'État. Mais le terrain était incontestablement préparé.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BONNET Jean-Charles (1976), *Les Pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, Lyon.
- BRUTTMANN Tal et JOLY Laurent (2006), *La France antijuive de 1936. L'agression de Léon Blum à la Chambre des députés*, Éditions des Équateurs, Paris.
- CARON Vicki (2008), *L'Asile incertain. La crise des réfugiés juifs en France*, Tallandier, Paris.
- DORNEL Laurent (1995), « Les usages du racialement. Le cas de la main-d'œuvre en France pendant la Première Guerre mondiale », *Genèses*, n° 20, p. 48-72.
- (2004), *La France hostile. Histoire sociale de la xénophobie*, Hachette-Littératures, Paris
- FETTE Julie (1999), « Avocats et médecins xénophobes (1919-1939) », in André GUESLIN et Dominique KALIFA (dir.), *Les Exclus en Europe, 1830-1930*, Éditions de l'Atelier, Paris, p. 345-357.
- JOLY Laurent (2006), « L'Ami du peuple contre les "financiers qui mènent le monde" ? La première campagne antisémite des années 1930 », *Archives juives*, n° 39, p. 96-109.
- LAMBERT Charles (1928), *La France et les étrangers*, Delagrave, Paris.
- LAVAL-REVIGLIO Marie-Claire (1996), « Parlementaires xénophobes et antisémites sous la III^e République. Débats relatifs à la nationalité et à la "protection du travail national" », *Le Genre humain*, n° 30 et 31, p. 85-114.
- LEWIS Mary (2010), *Les Frontières de la République. Immigration et limites de l'universalisme en France, 1918-1940*, Agone, Marseille.
- MARRUS Michael R. et PAXTON Robert (1974), *Vichy et les juifs*, Calmann-Lévy, Paris.

MAUCO Georges (1932), *Les Étrangers en France, leur rôle dans l'activité économique*, Armand Colin, Paris.

NOIRIEL Gérard (1988), *Le Creuset français*, Seuil, Paris.

– (1999), *Les Origines républicaines de Vichy*, Hachette-Littératures, Paris.

ROSENAL Paul-André (2003), *L'Intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Odile Jacob, Paris.

ROUDINESCO Élisabeth (1995), « Georges Mauco (1899-1988) : un psychanalyste au service de Vichy », *L'Infini*, septembre, p. 73-84.

RYGIEL Philippe (dir.), (2006), *Le Bon Grain et l'ivraie. La sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, Aux Lieux d'être, Paris.

SAADA Emmanuelle (2007), *Les Enfants de la colonie. Les métiers de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, La Découverte, Paris.

SCHOR Ralph (1985), *L'Opinion publique et les Étrangers, 1919-1939*, Publications de la Sorbonne, Paris.

– (2004), *Français et immigrés en temps de crise (1930-1980)*, L'Harmattan, Paris.

SICK Klaus-Peter (2003), « Deux formes de synthèse sociale en crise. Les classes moyennes patronales de la III^e République à la lumière d'une comparaison franco-allemande », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* n° 50-4, p. 135-154.

TAGUIEFF Pierre-André (1998), « Catégoriser les inassimilables : immigrés, métis, juifs. La sélection ethnoraciale selon le Docteur Martial », in Georges FERRÉOL (dir.), *Intégration, lien social et citoyenneté*, Presses universitaires du Septentrion, Paris, p. 101-134.

WEIL Patrick (1995), « Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration : 1938-1945/1974-1995 », *Vingtième siècle*, n° 47, p. 77-102.

– (1999), « Georges Mauco : un itinéraire camouflé, ethnoracisme pratique et antisémitisme felleux », in Pierre-André TAGUIEFF (dir.), *L'Antisémitisme de plume 1940-1944, études et documents*, Berg International, Paris, p. 267-276.

WINOCK Michel (2006), « Retour sur le fascisme français », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 90, p. 3-27.

ZALC Claire (1997), « Des réfugiés aux indésirables : les pouvoirs publics français face aux émigrés du III^e Reich entre 1933 et 1939 », in Éric GUICHARD et Gérard NOIRIEL (dir.), *Construction des nationalités et immigration dans la France contemporaine*, Presses de l'École normale supérieure, Paris, p. 259-274.

– (2010), *Melting-Shops. Une histoire des commerçants étrangers en France*, Perrin, Paris.

ZDATNY Steven (1999), *Les Artisans en France au XX^e siècle*, Belin, Paris.